

OBITUAIRES

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ROSA VIVIER, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1878. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Gabriel-Joseph LAURENT, époux de Dame Joséphine ROUSSEL, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1879, à l'âge de 52 ans et 8 mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ROSA VIVIER, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1878. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ROSA VIVIER, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1878. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ROSA VIVIER, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1878. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ROSA VIVIER, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1878. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ROSA VIVIER, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1878. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ROSA VIVIER, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1878. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ROSA VIVIER, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1878. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ROSA VIVIER, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1878. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ROSA VIVIER, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1878. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

TRIBUNAUX

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

Un curieux procès. Jeudi, 4 a été appelée à l'audience du tribunal de commerce de Paris, une affaire qui paraît promettre des débats assez curieux. Voici ce que ressort des explications préliminaires échangées entre le demandeur et M. Schayé, agréé de M. Vancorbell, directeur de l'Opéra. Ce demandeur est M. Grandsagne, homme de lettres; il avait loué pour la représentation de la Favorite le 3 janvier à l'Opéra, une loge de troisième galerie qui lui avait coûté 48 fr. 10 c.; et il avait, dit-il, un intérêt très-sérieux à entendre dans son intégralité le chef-d'œuvre de Donizetti. Or, dit-il, la partition a été tronquée et mutilée avec un vandalisme incompréhensible, et le grand air de la scène VI du premier acte, le plus important au point de vue artistique et musical, a même été entièrement supprimé.

CHoses & Autres

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

— Eh bien, vous venez d'hériter de votre oncle? — Il ne m'a pas laissé un liard! — Alors vous est une victime de feu grigou!

LES BEAUX VÊTEMENTS

Les beaux vêtements ont seuls conservé leur allure, et il semble que, pour se dédommager de tous les sacrifices que le froid impose, on se soit appliqué à les faire toujours plus élégants. La fourrure employée pour doubler les vêtements est devenue le bien de tout le monde. On en vend même d'une largeur atroce et d'un bon marché dérisoire; certaines femmes ne les dédaignent pas; elle leur paraissent un luxe, et à défaut d'autre avantage, elles les conservent du froid. Mais la femme élégante, qui n'aime pas s'habiller comme tout le monde, semble bouder la fourrure. Quoique sa pelisse n'ai rien de commun avec celles que débitent à 38 et 50 francs les maisons de nouveautés, elle aime mieux porter autre chose à la ville. Voilà pourquoi l'on fait beaucoup de manteaux doublés de satin et de soie ouatés. Les couleurs vives ne sont pas dédaignées. Nous avons vu une belle visite en drap du Thibet noir, garnie de renard noir et doublée de sarah bouton d'or. Le vêtement était boutoné sur toute sa hauteur, et laissait apercevoir, le long des boutonnières et aux manches seulement, sa jolie doublure.

Les collets doubles et triples ne sont plus exclusivement réservés aux confections; on les applique aussi aux costumes. Pour une femme mince, une jeune fille, ils sont vraiment coquets. Quelquefois le haut du corsage est une sorte de crêvé en satin ou en faille, garnissant une écharpe carrée; un double col est posé autour de cette écharpe et y produit un charmant effet. D'ailleurs, le col quel qu'il soit, tient une grande place dans notre toilette; nous en avons de toute sorte: le col en jais, le col *Mazarin* en dentelle plissée blanche ou noire, le grand *col Anne d'Autriche* en belle guipure ou en point à l'aiguille, le col de fine batiste ou de mousseline garni de dentelle bretonne, etc.

Les bébés, eux, semblent abuser du grand col. Maintenant il dépasse leurs épaules; c'est un camail. Nous ne nous en plaignons pas, car, à notre avis, rien ne sied aux enfants comme les dentelles. On le comprend si bien, que très-souvent leurs costumes sont ornés de guipure, ou de dentelle bretonne. Pour les tous petits bébés, la robe de cachemire blanc ou d'armure blanche est généralement adoptée. Elle est de forme anglaise; puis, un peu au-dessus du bord, on pose une draperie plissée bordée de dentelle bretonne et fixée au milieu par un flot en ruban de satin blanc. On fait pour les petits garçons beaucoup de costumes en velours grenat, bleu saphir, vert cynrès avec lisérés de satin, grand col et manchettes de dentelle; et on y joint une cravate en sarah de couleur vive, et l'on a un petit bonhomme coquettement habillé.

Quant le costume est destiné à un bébé de quatre ou cinq ans, il devient une jaquette avec gilet plissé et l'on pose volontiers sur les contours une dentelle à plat. Les petites filles portent toujours les capotes *Directoire*, des robes de *Nièche* en feutre blanc ou gris doublées de satin et garnies de ruban. Cette coiffure leur est exclusivement réservée, mais elles partagent avec les petits garçons la toque et le grand chapeau relevé à l'Arlequin, qui leur donne un air si mutin, si espiegle.

Sinon passons des bébés aux grandes jeunes filles à ces charmantes personnes de dix-huit à vingt-deux ans chez lesquelles tout est grâce et fraîcheur, nous retrouvons encore la capote, mais toute petite, un rien charmant. N'en citons qu'une, délicieuse à ravir: elle est en velours prune; la passe, légèrement relevée sur le devant, est doublée en satin bleu céleste coulé. Sur la calotte, un grand nœud à doubles coques en ruban de satin prune; des brides de même sorte se nouant de côté, et voilà tout. Peut-on rien rêver de plus simple! Et cependant rien n'est élégant ni surtout distingué, comme ce petit chapeau-là. Nous connaissons une modiste qui en a coiffé plusieurs jeunes filles du faubourg Saint-Germain.

Pour jeune femme, nous avons noté une capote d'un autre genre, mais bien plus riche. C'est une forme «Restauration», en satin antique beige, à calotte boule. La passe est doublée de satin grenat bouillonné et bordée d'un beau galon lamé d'acier et brodé de perles cachemire. Sur le côté droit sont à peine posés trois mignons colibris d'un coloris merveilleux; puis, tombent en arrière deux têtes de plumes, ombrées d'une façon bizarre: l'une est vieille or, bleue et grenat; l'autre, beige et rose; sur le côté droit, un beau nœud papillon en satin beige. Une autre capote en satin bronze est bordée d'un galon de perles cachemire et n'a, pour toute garniture, qu'un amas de plumes peruche, c'est-à-dire vertes, rouges, jaunes et roses. En somme nous ne sortons pas des tons cachemire. Quand nous ne portons pas les dispositions elles-mêmes, c'est le coloris que nous empruntons, ou encore les palmes que nous dessinons en perles ou en dentelle.

Aussi, le châle de l'Inde bénéficie-t-il de cet engouement. Il a triomphé d'une façon glorieuse du dédain dont il a été l'objet pendant quelques années. Non seulement on lui a rendu justice, mais, de plus, on lui a emprunté toutes ses richesses pour en faire des applications diverses; son coloris, son tissu, ses dessins, tout a été

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 janvier. La Bourse a été excellente; les demandes étaient surtout nombreuses sur le 5 0/0 qui s'est avancé à 116,90 et finit à 116,85; le 3 0/0 clôture à fr. 81,71 et l'Amortissable à fr. 100,00. On ne pas toutefois les plus beaux cours de la journée.

Le Crédit Foncier poussé par la hausse des obligations étrangères, s'est avancé à 1,138,75. La Banque Nationale avait de nombreuses demandes à 660. Banque de Paris à 863,75; le Crédit Lyonnais à 4,880 fr. Haussés à peu près comme hier: on était calme sur le 5 0/0 sur la Banque d'Espagne et à fr. 653,75 sur la Banque Hypothécaire; le Crédit Mobilier Espagnol, très demandé, a franchi le cours de 700 fr. et a atteint 707,50, quelques réalisations l'ont ramené à 700 fr. en clôture. Les Obligations étaient recherchées à 285 fr.

Le 5 0/0 Italien est revenu, en clôture, à fr. 79,80; il a fait, au plus haut, 80 fr. on a monté à 289 fr. sur les *Unifiés égyptiens* et à 532 fr. sur les *Préstitiés*; il y avait aussi sur le 5 0/0 Russe 1877 à 90 3/8, et sur l'Orléans à 60; le Péruvien était à fr. 5 0/0 Turc était à fr. 60. Les ventes pour le compte Allemand ont cessé sur les chemins Autrichiens et Lombards; on a fait 450 fr. sur les 1er et à 387 fr. sur les 2 heures à 116,72 le 5 0/0 après Bourse, une interpellation relative à la conversion a pourtant été suivie du vote d'ordre jour pur et simple à une grande majorité.

Recettes des chemins de fer: Les recettes des chemins français du 24 au 31 décembre, 1879 ont été supérieures de 85,000 fr. à celle de la même période de 1878. Du 1er au 7 janvier 1880, il y a eu augmentation de 27,000 francs sur le Madrid-Saragose, de 800,000 francs sur le Nord de l'Espagne, de 73,000 fr. sur les Portugais.

Banque Hypothécaire. — A partir d'aujourd'hui 17 janvier, des titres professionnels à porter seront remis aux souscripteurs des obligations, moyennant un versement de 40 fr. par titre. Les souscripteurs qui n'ont pas encore immédiatement leurs obligations recevront à leur choix des titres au porteur munis de coupons trimestriels de 3 7/8 chacun ou des titres nominatifs délivrés sans frais.

THEATRE DE ROUBAIX, rue du Fontenoy. Direction: G. DESCHAMPS. Dimanche 18 janvier, spectacle offert aux Dames. Une dame accompagnée d'une jeune fille en paletot; deux Dames ne pèleront qu'une place. Marceau ou les enfants de la République, grande pièce nouvelle historique et patriotique, en 5 actes et 7 tableaux, par MM. Amicet Bourgeois et Michel Masson. En Classe Mésdemoiselles, Grande pièce bouffe en un acte par M. Siraudin. Ordre du spectacle: 1° Marceau; 2° En Classe.

Bureaux à 6 h. Rideau à 6 h. 1/2. Prix des places: 1° Fauteuils de première galerie, 3 fr.; Fauteuils d'orchestre et première galerie, 2 fr.; Parquet et Parterre, 1 fr. 25; Deuxième galerie, 75 cent. Lundi 19 janvier, Relâche pour les répétitions de Mlle de la Falaise ou Siège de la Rochette, drame en 3 actes. Jeudi 22 janvier 1880, spectacle extraordinaire, au bénéfice de M. Germain.

Les personnes souffrant d'asthme, d'oppression, de toux nerveuse, d'angine, de pharyngite, peuvent en toute assurance faire usage de Cigarettes indiennes au *Canabis indica* de Grimault et Co. pharmaciens. Cette nouvelle médication donne des résultats inespérés, et un grand nombre de malades, ne pouvant, sous peine de suffocation, rester couchés, ont obtenu un soulagement immédiat par l'aspiration de la fumée de ces Cigarettes. 2 fr. l'etui. 20615

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit, dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait, pour cracher, de violentes quintes, on amène souvent de la toux et quelquefois des nausées; et c'est qu'un grand malade, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède, il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler à chaque repas deux, ou trois capsules de goudron Goupy pour obtenir rapidement un bien-être que tout soupçon n'avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît par l'usage d'un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant; 10 à 15 centimes par jour. Ce produit, en raison de sa vente considérable, a suscité de nombreuses imitations. M. Goupy ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies. 20616

Santé et énergie à tous les âges. Révélés par la médecine, sans purgatif et sans raisin par la délicieuse farine de santé dite: REVALESCIÈRE Du BARRY, de Londres. Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, maux, algues, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, éternuements, oppression, congestion, névroses, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foye, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; irritation et toute autre névrose qui se levait. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule suffit, pour assurer la prospérité de l'enfant. 100,000 cures et comprises celle de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Plunket, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, Sir John Doxey, professeur Dédé, etc. Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancoie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. L'ÉCOLE THÉOLOGIQUE, Institutrice à Cheysson (Haute-Vienne). Cure N° 98,628. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. Je suis le fils de Barry m'a guéri à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses tous les remèdes avaient échoué. — De Paris à Roubaix, chez M. Morelle-Bourgeois; Desfontaines, épiciers sur la place; Boubert, Epicerie centrale, rue Saint-Georges; Desfontaines, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille; Despinoy, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens, et épiciers. — Du Barry et Cie Limited, rue Castiglione 2

COURS COMMERCIAUX DE PARIS

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Huile de colza, Huile de lin, Farines supérieures, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Sucres, Café Java, Café Indes, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes MARCHÉ D'ARMENTIERS, MARCHÉ D'ORCHES, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes MARCHÉ D'ARMENTIERS, MARCHÉ D'ORCHES, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes MARCHÉ D'ARMENTIERS, MARCHÉ D'ORCHES, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes MARCHÉ D'ARMENTIERS, MARCHÉ D'ORCHES, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes MARCHÉ D'ARMENTIERS, MARCHÉ D'ORCHES, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes MARCHÉ D'ARMENTIERS, MARCHÉ D'ORCHES, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes MARCHÉ D'ARMENTIERS, MARCHÉ D'ORCHES, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes MARCHÉ D'ARMENTIERS, MARCHÉ D'ORCHES, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes MARCHÉ D'ARMENTIERS, MARCHÉ D'ORCHES, etc.